

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 21 mars 2017, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	vice-présidente
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

#### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

#### DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1796/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017.

Adopté

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1797/SSGC)

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1798/SSGC)**

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Mandat pour les services professionnels pour l'audit des états financiers de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);
8. Remplacement de fenêtres, modernisation des systèmes de chauffage et travaux divers à l'école Mariboisé et à l'école alternative de la Fourmilière;
9. Réfection de la toiture à l'école des Hautbois;
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) (RCE-1799/SRM)**

ATTENDU l'appel d'offres 16380-056 - Mandat pour les services professionnels pour l'audit des états financiers de la CSRDN;

ATTENDU la résolution R-5520/SRM - Demande d'autorisation en lien avec le mandat pour les services professionnels pour l'audit des états financiers de la CSRDN pour une durée de trois ans avec possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont procédé à l'évaluation des propositions reçues selon les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire :

- A) De retenir les services professionnels de la firme Beaudoin Doray Tremblay CPA S.E.N.C.R.L., dont la soumission a été jugée la plus basse conforme en tenant compte de la note finale, du coefficient K et du montant soumis.
- B) D'accorder le contrat pour l'audit des états financiers d'une période de trois ans avec la possibilité de deux années de renouvellement au montant total de 224 000 \$;
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

**REPLACEMENT DE FENÊTRES, MODERNISATION DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET TRAVAUX DIVERS À L'ÉCOLE MARIBOISÉ ET À L'ÉCOLE ALTERNATIVE DE LA FOURMILIÈRE (RCE-1800/SRM)**

ATTENDU QUE la firme d'architecture Coursol-Miron Architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-045) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 mars 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie XO Construction inc. de Laval, au montant forfaitaire de 859 242 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 13 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder, conditionnellement à l'obtention de la confirmation du budget de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le contrat des travaux de remplacement de fenêtres, modernisation des systèmes de chauffage et travaux divers à l'école Mariboisé et à l'école alternative de la Fourmilière à l'entreprise XO Construction inc. de Laval au montant forfaitaire de 859 242 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

**RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE DES HAUTOIS (RCE-1801/SRM)**

ATTENDU QUE la firme UN architecture inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-054) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 mars 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Groupe Cirtech inc. de Charette, au montant forfaitaire de 219 700 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme pour effectuer les travaux à l'école des Hautbois;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 9 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de la toiture à l'école des Hautbois à l'entreprise Groupe Cirtech inc. de Charette, au montant forfaitaire de 219 700 \$ (avant les taxes).

- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

#### QUESTIONS DIVERSES

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1802/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 50.

Adopté

---

Président

---

Secrétaire